

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAFÉ SOLIDAIRE

Le centre social La Passerelle a notamment pour objet de :

- gérer et animer le café solidaire situé dans les locaux de La Parenthèse avec un collectif de bénévoles
- favoriser les rencontres, les échanges
- développer le lien social et la mixité sociale
- encourager l'économie sociale et solidaire, l'intergénérationnel et le respect de l'environnement

Le règlement intérieur a pour objectif de préciser les conditions de fonctionnement du café solidaire et de définir les dispositions applicables aux bénévoles et aux usagers du café solidaire.

Le présent règlement est à disposition dans les locaux de La Parenthèse.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce règlement s'applique à toute personne qui bénéficie ou participe aux activités du café solidaire, quelles que soient la nature de celles-ci, leurs modalités et leur localisation. Il pourra être modifié si nécessaire en réunion collective par l'équipe de bénévoles du café solidaire. Toutes modifications du présent règlement entraînent une validation de la GAP (gouvernance associative partagée) du centre social.

Les bénévoles sont encouragés à participer à l'animation et au fonctionnement du café solidaire. Leur implication sur des temps de réunions et de présence sur le café, sera fonction de leurs envies, motivations, compétences et disponibilités.

Les activités ou ateliers proposés ne devront pas être en doublon des actions d'autres associations, structures de Quetigny ou de La Passerelle. En fonction du type d'ateliers proposés, certains seront réfléchis avec le collectif de bénévoles du café solidaire. Concernant l'animation globale, ils seront proposés lors des comités de programmation de la médiathèque pour offrir aux usagers une animation cohérente et harmonieuse de La Parenthèse.

Le café solidaire est un espace de consommation qui propose des boissons et de la petite restauration, en privilégiant le local, le fait-maison issus de circuits courts. C'est aussi un lieu d'activités, de rencontres et d'échanges au service de tous, quelle que soit leur lieu de résidence. Le fonctionnement repose sur le respect des règles définies collectivement.

Le café solidaire défend et partage les valeurs des centres sociaux. Tous les propos et actes discriminants ne sont pas tolérés au café.

Aucune violence verbale, physique, morale n'est tolérée au café solidaire. Le respect mutuel de chacun doit être la règle, ainsi que le respect des lieux et du déroulement des activités.

Tout agissement contraire aux valeurs du règlement expose, en fonction de sa gravité ou de sa répétition, à une exclusion temporaire ou définitive des activités du café solidaire.

FONCTIONNEMENT DU BÉNÉVOLAT

Les bénévoles mineurs ont l'autorisation de donner de leur temps au sein du café. Ils sont, obligatoirement accompagnés par un adulte salarié ou bénévole (une autorisation parentale est demandée). Ils ne pourront en aucun cas préparer et/ou servir des boissons alcoolisées.

Le bénévolat repose sur les principes de la coopération et de la bienveillance :

- participer aux actions collectives et à la recherche de solutions
- être en situation d'exprimer son point de vue
- respecter la place de chacun(e)
- contribuer à la bonne ambiance et au bon fonctionnement du café solidaire
- avoir l'opportunité de prendre des responsabilités

Tous les bénévoles qui participent au fonctionnement et à l'animation du café solidaire doivent s'acquitter de leur adhésion annuelle à l'association La Passerelle. Cette adhésion leur procure un pouvoir de décision à l'assemblée générale mais également une assurance lors d'activités pratiquées dans le cadre du centre social.

La fonction de bénévole ne donne droit à aucune rémunération en espèces ou en nature.

En cas d'indisponibilité, toute personne s'engage à prévenir le plus rapidement possible le centre social.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Les bénévoles et les usagers du café solidaire s'engagent à :

- éviter tout gaspillage (eau, énergie, nourriture, etc.)
- organiser le recyclage et tendre vers le zéro-déchet
- respecter le matériel et les équipements
- suivre les consignes d'utilisation affichées
- respecter toutes les réglementations en vigueur. Une attention particulière pour celles qui relèvent de l'hygiène et de la sécurité

Deux bénévoles, au minimum sont présents aux heures d'ouverture du café. Le café solidaire pourra être fermé par un manque de bénévoles.

Une trousse de secours est disponible au comptoir, l'endroit est signifié par une croix rouge.

Les bénévoles et les usagers veillent à la tranquillité du voisinage, notamment en sortant de La Parenthèse en soirée. Les horaires de fermeture sont à respecter.

L'entretien du café est effectué par un agent municipal de la ville de Quetigny. L'équipe du café veillera à laisser un lieu propre, rangé et les chaises relevées sur les tables pour faciliter le travail d'entretien.

Seules les boissons suivantes sont servies :

- boissons sans alcool
- boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur

Les mineurs fréquentant le café sont sous la responsabilité de leurs parents quand ceux-ci sont présents ou d'un majeur accompagnant, tant à l'intérieur que sur les parties extérieures du café. En cas de non présence des parents, ceux-ci signeront une décharge pour dégager la responsabilité du café solidaire.

Des formations et des protocoles sont mis en place pour l'entretien et la maintenance des machines. D'autres formations selon les besoins des bénévoles pourront être proposées.

Les commandes sont enregistrées au comptoir ainsi que le paiement. Les consommations sont servies à table en fonction de la disponibilité des bénévoles. Le café solidaire ne fait pas crédit.

HORAIRES D'OUVERTURE DU CAFÉ SOLIDAIRE

Les horaires réguliers et fixes du café solidaire sont identiques à ceux de La Parenthèse. Cependant, ils pourront être ajustés et adaptés en fonction du calendrier des activités de La Parenthèse et de la saison.

PÉRIODE HORS VACANCES SCOLAIRES

Lundi : fermé

Mardi : 10h-18h30

Mercredi : 10h-18h30

Jeudi : 16h-18h30

Vendredi : 16h-20h

Samedi : 9h-16h

Le deuxième dimanche de chaque mois : 14h30-17h30 (de septembre à juin)

VACANCES SCOLAIRES

Lundi : fermé

Mardi : 10h-18h30

Mercredi : 10h-12h30 / 15h-18h30

Jeudi : 10h-12h30

Vendredi : 10h-12h30 / 15h-18h30



La Passerelle, 3 allée des Jardins, 21800 Quetigny
03 80 71 91 14 / accueil@centresocialquetigny.fr / www.centresocialquetigny.fr